

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14/04/2025

ID : 031-213105844-20250407-DELIB2025013-BF

Berger
Levrault



DOCUMENT EXPLICATIF COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Séance du Conseil municipal du 07 avril 2025



Table des matières

PARTIE I : LE BUDGET PRINCIPAL.....	2
PARTIE II : LE BUDGET ANEXE PORTAGE	5

PARTIE I : LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal affiche un résultat positif en 2024, réparti comme suit :

- Section de fonctionnement : +1,91 M€ ;
- Section d'investissement : +1,40 M€.

BUDGET PRINCIPAL VILLE 2024			
FONCTIONNEMENT (en M€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures		0,64	0,64
Exercice 2024	6,95	8,23	1,27
Résultat de fonctionnement au 31/12/2024	6,95	8,86	1,91

INVESTISSEMENT (en M€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures		0,72	0,72
Exercice 2024	3,10	3,79	0,68
Résultat d'investissement au 31/12/2024	3,10	4,50	1,40

RESULTAT EXCEDENTAIRE 2024 = 3,30 M€

Recettes de gestion courante (en M€)	2023	2024
TOTAL	7,46	8,19
Produits des services	0,54	0,93
Impôts et taxes	5,29	5,44
Dotations et participations	1,47	1,53
Autres produits	0,16	0,28

Les recettes courantes progressent de +729 k€ entre 2023 et 2024. La hausse porte sur :

- Les produits des services (+387 k€) :
 - Facturation de deux années de mutualisation (+260 k€) de manière exceptionnelle afin que les recettes 2024 soient inscrites au budget 2024 et qu'il n'y ait plus un décalage d'un an ;
 - Le remboursement de la CCVA relatif à l'entretien des cimetières selon le protocole d'accord transactionnel (+40 k€) ;
 - Le remboursement du personnel mis à disposition du budget annexe portage (+61 k€).
- Les produits d'imposition (+151 k€) :

- +199 k€ de produits des impositions directes locales liés au coefficient de revalorisation des bases (+3,9% en 2024) ;
- -53 k€ de droits de mutation suite au repli du marché immobilier qui se poursuit en 2024.
- Les dotations et participations (+64 k€) :
 - -56 k€ de DGF (perte de la fraction « cible » de la dotation de solidarité rurale) ;
 - +100 k€ de subvention d'Etat liées à l'OPAH-RU et au volontaire territorial.
- Les autres produits progressent de +120 k€ du fait de la régularisation de remboursements d'indemnités journalières depuis 2022.

Dépenses de gestion courante (en M€)	2023	2024
TOTAL	6,03	6,76
Charges générales	2,02	2,06
Charges de personnel	2,87	3,53
Charges de gestion courante	0,96	1,00
Autres charges	0,18	0,17

Les dépenses courantes progressent de +735 k€ entre 2023 et 2024 :

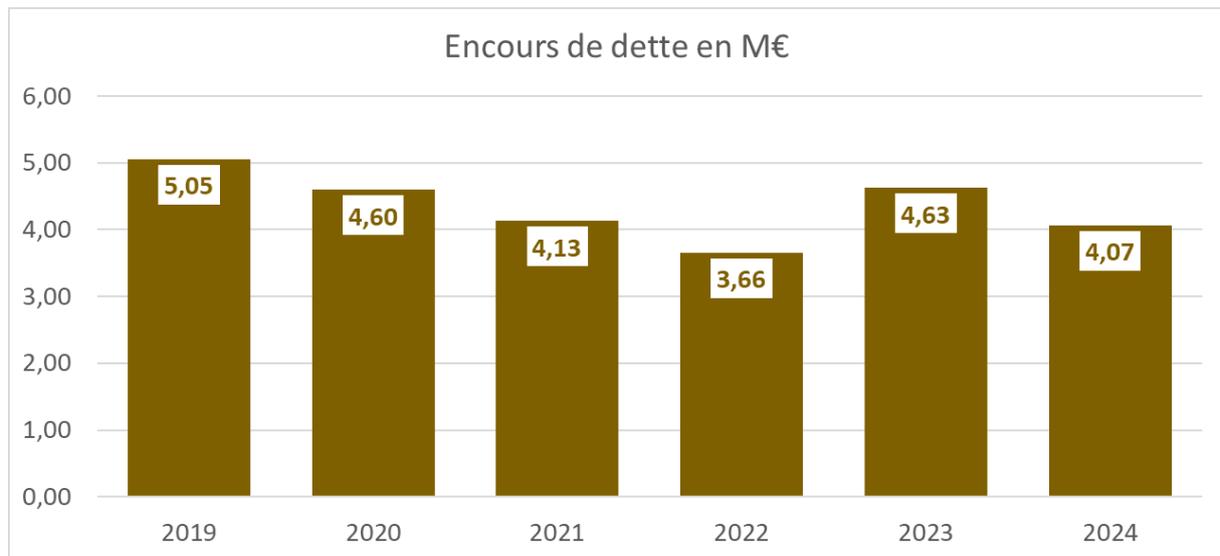
- Stabilité des charges générales qui enregistrent une hausse très modérée (+40 k€) liée aux dépenses de gaz et d'électricité.
- Les charges de personnel (+666 k€) :
 - Comme en recettes, l'exercice 2024 intègre, au sein des charges de personnel, deux années de remboursement de mutualisation ce qui vient grossir les dépenses de manière exceptionnelle de +0,37 M€ ;
 - +290 k€, principalement liés aux hausses gouvernementales :
 - + 1 point de cotisations vieillesse ;
 - + 5 points d'indice ;
 - Revalorisation du SMIC en fin d'année 2024.
- Les charges de gestion courante (+37 k€) :
 - +10 k€ de subvention versée au CCAS ;
 - +30 k€ de subvention versée au budget annexe Portage.

Le montant des investissements réalisés s'élève à 2,3 M€ en 2024. Il s'agit principalement :

- Des travaux du groupe scolaire (1,6 M€) ;
- Des travaux de mise en sécurité et désamiantage du site Brusson (318 k€) ;
- Des travaux du poumon vert (88 k€) ;
- De la mise en place de la vidéoprotection (84 k€) ;
- Des travaux de voirie (60 k€).

Entre 2020 et 2022, Villemur-sur-Tarn n'a pas eu recours à l'emprunt : la commune s'est en partie désendettée. Compte tenu du projet de groupe scolaire à venir, la Commune a eu de nouveau recours à l'emprunt en 2023, pour la première fois depuis 2019. La dette entre ici

dans le plan de financement du projet, en complément des subventions (2,5 M€ d'aides attendus) et des ressources propres (1,9 M€ mobilisés).



Au total, la Commune détient 8 contrats d'emprunt à rembourser, tous classés en catégorie 1A sur la Charte Gissler, catégorie qui présente les emprunts les moins risqués.

PARTIE II : LE BUDGET ANNEXE PORTAGE

Le compte administratif provisoire du budget annexe Portage de repas affiche un résultat équilibré en 2024. Ce budget bénéficie d'une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 47 548€ en 2024.

BUDGET ANNEXE PORTAGE 2024			
FONCTIONNEMENT (en k€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures	5,2		-5,2
Exercice 2024	202,3	202,3	0,0
Résultat de fonctionnement au 31/12/2024	207,5	202,3	-5,2

INVESTISSEMENT (en k€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures		5,2	5,2
Exercice 2024	0,0	0,0	0,0
Résultat d'investissement au 31/12/2024	0,0	5,2	5,2

RESULTAT 2024 = 0€
